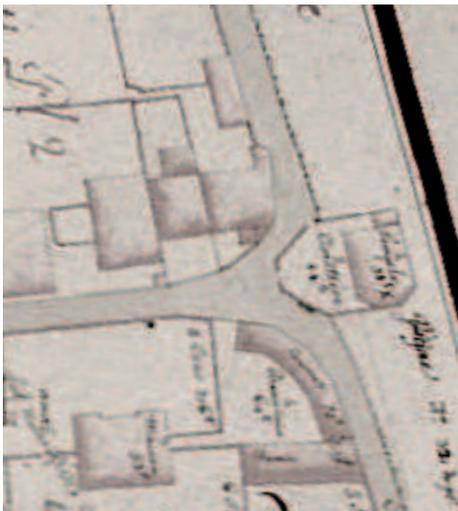


a. Plan cadastral de 1720  
AEG, cadastre B19



b. Plan cadastral de 1784  
AEG, cadastre B76

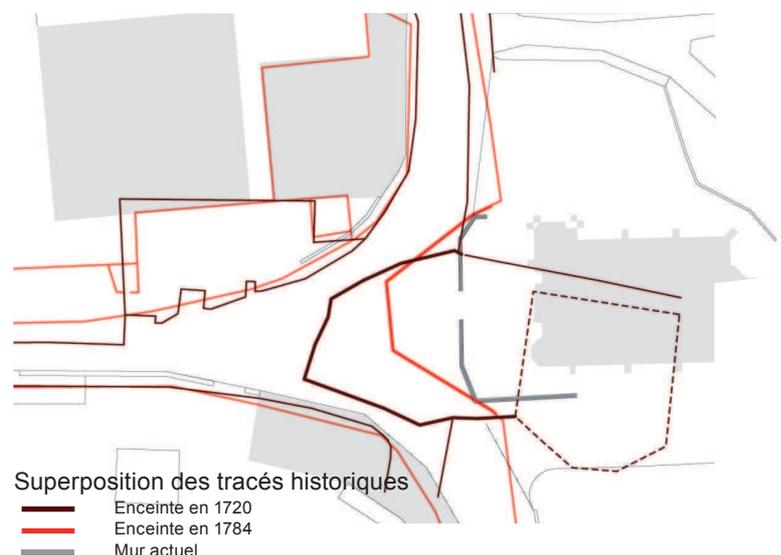


c. Cadastre napoléonien  
1800

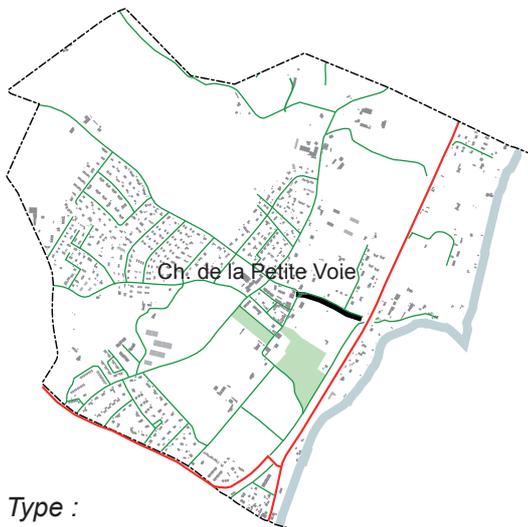
La configuration actuelle de la chaussée en Y face au nouveau Temple tend à donner une priorité à la voiture au détriment des piétons. L'accès au Chemin de la Petite Voie est rendu dangereux pour les personnes se dirigeant vers la gare CFF. En même temps, les marquages routiers en font plus un carrefour qu'un lieu référent pour les monuments et édifices publics environnants.

L'analyse des tracés historiques nous donne des solutions d'aménagement qui renouent avec la mémoire des lieux et l'existence à l'origine des grandes cours minérales autour des maisons patriciennes. (Cf. Cadastre napoléonien ci-contre) En effet, historiquement, les parcelles de part et d'autre de la Rue du Village étaient en étroite relation: en vis-à-vis des maisons patriciennes se trouvaient les dépendances sur fond d'un sol minéral qui unifiait l'ensemble. Les murs d'enceinte ont par suite coupés cette relation de proximité avec une voie qui s'est élargie au point d'en faire aujourd'hui un espace central au statut indéfini. L'objectif de cette proposition est de réinstaurer un resserrement de la chaussée en requalifiant les abords.

Devant le Temple, le cimetière occupait jadis une enceinte murée en avancée délimitant ainsi précisément les deux accès latéraux à la Rue du Village. Puis cette enceinte s'est reculée et avec la construction du nouveau Temple et le déplacement du cimetière, le dessin du carrefour s'est distendu. La reconstruction d'un enclos végétal, sorte de parvis bas pour le Temple permet, tout en rappelant l'histoire, de redonner une hiérarchie aux voies. Chacune des entrées serait matérialisée, comme sur la Route du Saugy, par des passages surélevés afin de modérer sans marquage le trafic ; la descente piétonne vers le Chemin de la Petite Voie est rendue plus sûre au travers de l'esplanade. Enfin les murets restitués redéfinissent une entrée pour la mairie pouvant accueillir une signalisation. Les murs le long de la rue sont mis en valeur comme patrimoine de ces lieux par un éclairage rasant en pied qui évite l'implantation de lampadaires au caractère plus routier.



## D.1 Analyse des qualités et dysfonctionnements



Type :  
Route de quartier

Le Chemin de la Petite Voie est assez remarquable pour ses atouts paysagers : sous une voûte végétale, bordé de murets et avec une chaussée filante sans trottoir ni ressaut, il apparaît comme un axe perpendiculaire propice aux mobilités douces. Cette descente peu motorisée aboutit sur la halte CFF avec un sentiment plus problématique de «cul-de-sac» dû à la coupure du chemin de fer et au manque d'agrément et de visibilité donné au passage latéral qui rejoint en contrebas la route du Creux de Genthod. Ce passage entre des murs bétons laissés bruts reste très austère et contraste avec le tronçon verdoyant du Chemin de la Petite Voie.

De même, la traversée sous les voies du train et de l'autoroute nécessite un traitement d'embellissement afin de lui donner un caractère moins routier. Dans les deux cas ce pourrait faire l'objet d'interventions d'artistes ou autres dispositifs ludiques.



1 Impasse ombragée, peu motorisée



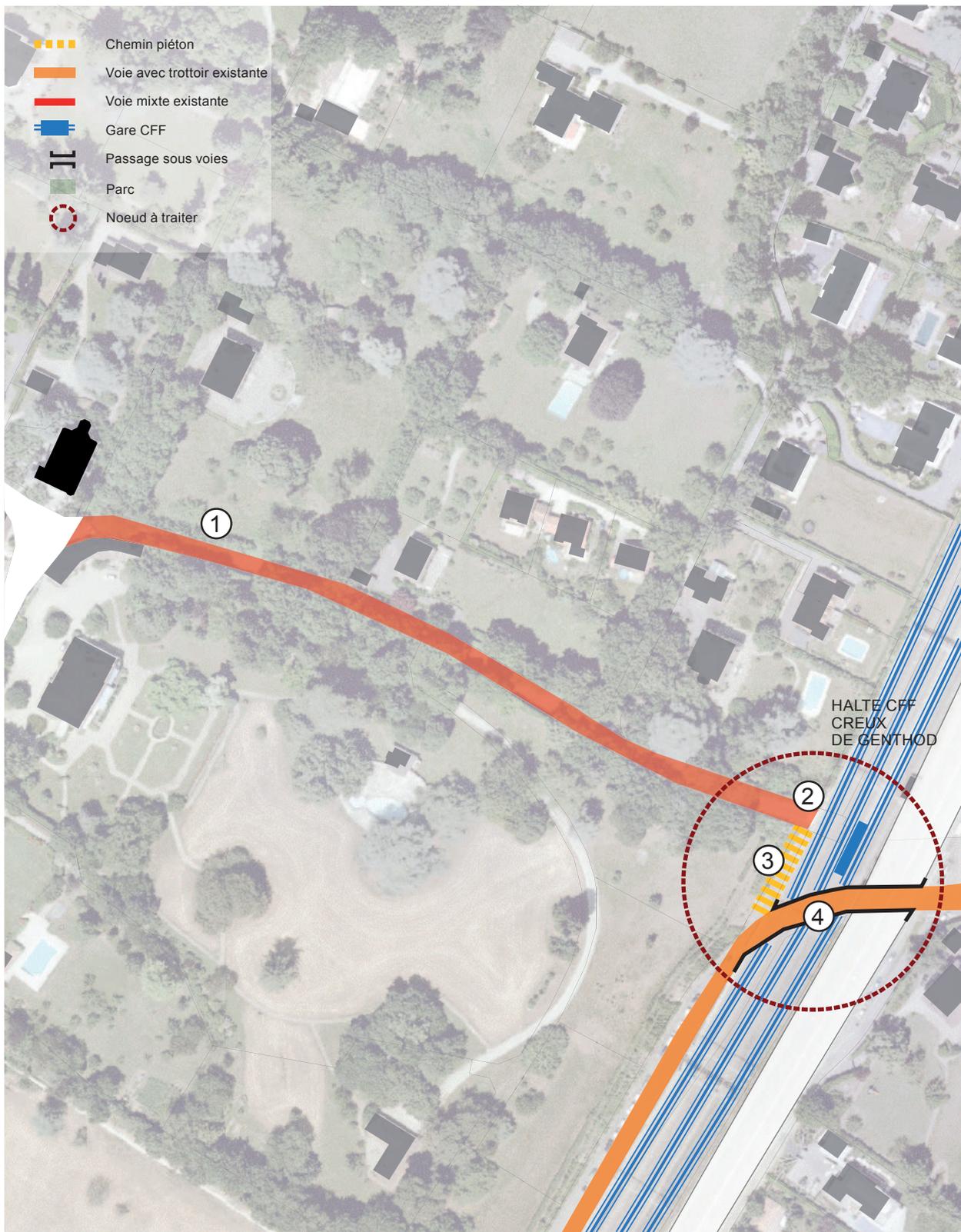
2 Sentiment de «cul-de-sac»



3 Aménagement souhaité : mur de verdure



4 Aménagement souhaité : éclairage ludique



## D.2 Etat actuel

Au bout du Chemin de la Petite Voie, la halte CFF est visible sans manifester de manière immédiate le parcours pour y accéder. L'abri vélos métallique est aussi peu attractif ; ce sont des aménagements aujourd'hui purement fonctionnels qui peuvent être enrichis d'une valeur paysagère plus forte.



Le passage étroit jusqu'à la route du Creux de Genthod manque également d'agréments (végétation, éclairage) alors qu'il constitue l'unique accès piéton vers le lac depuis le centre du village.



Le passage sous voies sur lequel est greffé l'accès aux quais de la gare est traité de manière routière: chevrons blancs au sol, éclairage sommaire, murs bruts et trottoirs étroits.



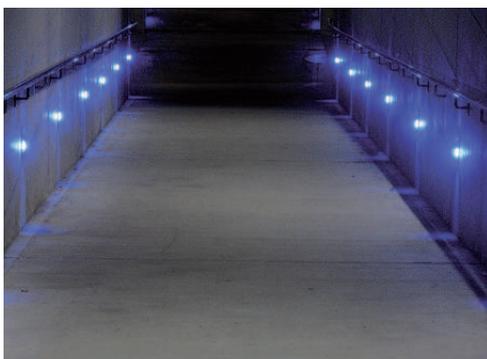
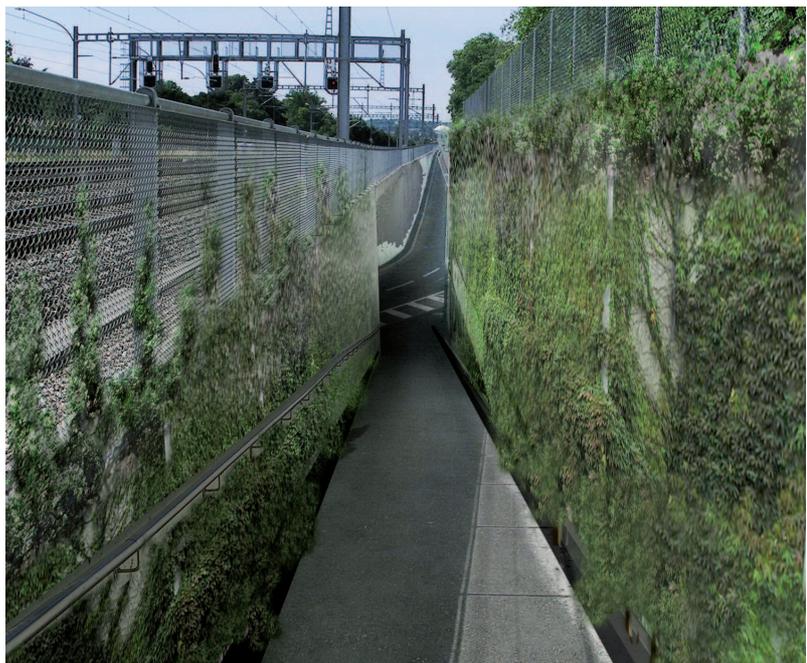
## D.3 Propositions



Référence : Parking vélos avec aménagements végétaux  
(source : inconnue)

Une végétalisation des murs est souhaitable avec la possibilité de plantes grimpantes (vigne vierge, lierre...) plantées dans des rainures au sol, en préconisant les essences indigènes comme il en existe déjà sur certains murs de la commune et aussi de plantes retombantes disposées au sommet des murs ainsi protégées de tous types de dégradation.

En continuité, le passage sous voies est à traiter avec un éclairage ludique qui habille les murs, coloré de bleu ou de vert pour annoncer les thèmes du lac au sud et des allées verdoyantes en amont.



Référence : Eclairage passage sous voies, Bern Bümpliz-Sud  
(source : <http://www.flickr.com/photos/40826712>)



Photo montages